Je vais commencer par un petit préambule, si vous le voulez bien, sans vouloir prendre trop de votre temps, pour rappeler que moins de six mois après l'élection de Benoît XVI, le 21 avril 2005, commencèrent les rumeurs sur la prochaine décision du nouveau Souverain Pontife d'accorder l'autorisation de la célébration de la messe, dite alors de Saint-Pie V, à tous les prêtres de rite latin. En fait de décision prochaine, il faudra encore attendre plus de deux ans pour que soit promulgué Summorum pontificum.

Le 20 septembre de cette année 2005, je pris connaissance de l'éditorial de la lettre internet hebdomadaire de l'Américain Carl Keating, qui traitait par anticipation de la question de la libération de la messe traditionnelle. Carl Keating n'est peut-être pas très connu de nombreux participants à cette rencontre. Permettez-moi donc de vous le présenter en quelques mots.
Ce laïc et avocat américain s'est lancé voici près de 30 ans dans un formidable apostolat d'apologétique catholique pour répondre aux défis des fondamentalistes protestants :
Catholic Answers (Réponses catholiques), est le nom qu'il a donné à son apostolat extraordinairement actif et fécond.

Mon ami l'Abbé Hervé Benoît, prêtre du diocèse de Bourges et professeur de théologie fondamentale au Séminaire International d'Ars, a traduit son premier livre en français : Catholicisme et Fondamentalisme réfutant les préjugés anticatholiques des fondamentalistes protestants et qui parut en 1988. Cette traduction, que je vous invite à lire, a été éditée en mars dernier par nos amis des éditions Tempora de Perpignan sous le titre : Une religion made in USA : le Fondamentalisme Evangélique.

Que disait donc Carl Keating en septembre 2005 sur la question de la messe traditionnelle, alors même qu'il n'est pas à proprement parler un traditionnaliste comme nous pouvons l'entendre en France ? Son éditorial questionnait, non sans humour, l'habituelle attitude de nombreux évêques américains de ne pas appliquer, d'une manière large et généreuse, la demande de Jean-Paul II dans Ecclesia Dei, au motif qu'il n'y avait pour ainsi dire pas de demandes. Pas de demandes ? s'interrogeait Keating. Mais puisque la notion de demande renvoie à celle de l'offre, Keating allait se lancer dans une brillante démonstration à l'américaine, bien sûr, fondée sur l'analogie entre marché des biens de consommation et marché des messes.

Comment, interrogeait-il, peut-on soutenir qu'il n'y a pas de demande, dès lors que le consommateur ignore qu'il existe une offre ? Autrement dit comment pouvoir imaginer qu'un consommateur désire un produit qui n'existe pas et dont il n'a même aucune idée ? On apprend ce truisme au premier trimestre d'une première année d'école commerciale.

Mais ce n'est pas tout. Il faut aussi, dès lors que le consommateur a appris l'existence de ce nouveau produit par des articles d'information, des publireportages, de la publicité commerciale, enfin toutes les techniques du marketing, il faut encore que ce produit soit disponible dans de nombreux points de vente. Si un produit manufacturé n'est proposé à la vente nulle part ou absent des rayonnages, la demande n'est pas satisfaite et le consommateur est frustré. On doit apprendre ces deux nouveaux truismes au second trimestre de la première année des écoles de commerce. Mais ce n'est pas encore tout.

A considérer que le produit existe et qu'il soit disponible en magasin, encore faut-il qu'il soit bien visible, sur un linéaire, comme on dit dans le commerce, à hauteur des yeux, avec une bonne signalétique et non pas caché sur le rayon d'en bas, derrière les paquets éclatés de farine et de nouilles. On apprend ce dernier truisme au dernier trimestre de la première année des écoles de commerce.

Il y a des américathophiles alors ici, c'est bien !

Si l'on veut bien quitter la métaphore du marketing et du supermarché pour revenir au coeur du débat, que nous explique au fond Carl Keating ? Que les discussions sur l'absence supposée de demandes, cela ne marche pas. Si la messe traditionnelle, on ne disait pas encore forme extraordinaire en 2005, souvenez-vous en, est largement disponible et proposée en des lieux et à des horaires aussi commodes et appropriés que la messe selon le missel de Paul VI, alors, conjecturait Carl Keating, le pourcentage des fidèles enclins à y assister ne se mesurera plus avec un seul chiffre mais avec deux. En quelque sorte, l'offre aura suscité la demande puisqu'il n'y avait de supposée absence de demande qu'en raison de l'inexistence de l'offre.

Toutefois cette démonstration de Carl Keating avait pour cadre connu le dispositif pastoral du Motu Proprio Ecclesia Dei, c'est-à-dire à une période où dominait l'idée que l'usage de l'ancien missel était en quelque sorte une concession charitable du Saint-Siège et dont l'application était laissée à l'appréciation des évêques diocésains. On sait que, dans l'ensemble, nos évêques ne firent pas de cette faculté de concession une utilisation immodérée.

Mais voici que le 7-7-7, le 7 juillet 2007, Summorum pontificum allait diamétralement modifier la perspective en renversant le dispositif suggéré par Ecclesia Dei, puisque désormais et, en tous cas dès le 14 septembre 2007, date d'entrée en vigueur du Motu Proprio, c'est aux fidèles que revenait l'initiative de la demande dans un colloque immédiat avec les curés paroissiaux.

Le curé d'une paroisse assez dynamique de l'archidiocèse de Paris qui est le mien, - pas le curé, l'archidiocèse, - confiait il y a quelques mois qu'il était au fond assez satisfait de ce Motu Proprio qui corrigeait d'une certaine manière Vatican II. Vatican II, prolixe sur le rôle des évêques et des laïcs, mais muet quant à celui des curés auxquels Summorum pontificum, enfin, redonnait théoriquement un peu plus d'espace. Il s'agissait en l'occurrence et pour dire vrai, plus d'une saillie humoristique de sa part, que du constat d'un changement substantiel de la hiérarchie de commandement, leur autorité diocésaine s'étant peut-être empressée de lire Summorum pontificum avec les lunettes d' Ecclesia Dei. Pourtant, me semble-t-il, le mode d'emploi de Summorum pontificum est beaucoup plus aisé à comprendre et à utiliser que bien des notices fournies par les industriels de meubles en kit. Je ne donne pas de noms propres afin de ne pas sponsoriser cette journée.

Ainsi la demande d'une messe selon la forme extraordinaire dans une paroisse territoriale, c'est l'unité que favorise le Motu Proprio Summorum pontificum et le pape Benoît XVI. Je n'aborderai pas ici la question des paroisses personnelles parce qu'on n'a pas le temps et parce qu'ensuite je veux me concentrer uniquement sur les paroisses.

Cette demande d'une messe selon la forme extraordinaire est une chose assez simple, en principe. En principe ! Dans sa lettre aux évêques accompagnant Summorum pontificum, Benoit XVI attire leur attention sur le fait que « le missel de Jean XXIII n'a jamais été juridiquement abrogé» et que par conséquent, en principe, il est toujours resté autorisé. En principe, oui, mais en pratique, non. Et c'est là que gît le noeud du problème. S'il n'est pas tranché, la paix liturgique à laquelle nous aspirons tous ne s'instaurera pas très rapidement.

La revendication du droit, dit Bossuet, est éternelle. En principe, oui, mais en pratique, non, si cette revendication ne peut s'appuyer sur une force capable de la soutenir .Il s'agit donc de constituer une force, paisible mais résolue, au secours de ce droit et notamment du droit promulgué par Summorum pontificum. J'insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas, selon moi,
d'organiser une armée rangée en batailles pour mener une guerre inexpiable contre ceux qui freineraient ou saboteraient l'application de Summorum pontificum. Le Motu Proprio de Benoît XVI n'est pas la victoire d'un camp contre un autre camp, la victoire ou la revanche des vaincus

d'hier sur leurs vainqueurs d'alors, mais si c'est d'une victoire qu'il s'agit, alors c'est une victoire de l'Eglise et pour l' Eglise que nous devons saluer, en rendant grâce à Benoît XVI de la possibilité qu'il offre à toute l' Eglise de retrouver une sacrosainte tradition liturgique que les 40 dernières années avaient pour ainsi dire enfouie dans l'oubli.

Ce n'est pas rien. Toutefois et pratiquement, l'effort qui nous est demandé, en Eglise, n'est pas aisé. D'abord parce que pour beaucoup de fidèles attachés à la forme extraordinaire, le lien à la vie ecclésiale, le lien à la paroisse territoriale s'est pour ainsi dire, et sans qu'il faille toujours les en tenir pour responsables, détendu et comme effiloché. Le renouer prendra du temps, beaucoup de temps, car la culture des ordi et des extra, si vous permettez ces néologismes - ordi : attachés à la forme ordinaire, extra : attachés à la forme extraordinaire -, car la culture des ordi et des extra n'est pas exactement la même, et le dialogue entre ces deux cultures est très difficile, tant il demeure de part et d'autre de préjugés, de méfiance et d'arrière pensées.

Je m'en suis bien rendu compte, avec quelques amis, quand nous avons entrepris de demander l'application du Motu Proprio au curé-doyen de Saint-Pierre de Montrouge, dans le 14ème arrondissement de Paris. Ce furent plus de 3 mois de négociations difficiles et parfois surprenantes, comme quand il fut exigé de décliner l'identité et le ressort géographique de tous les signataires de la demande -ils étaient à peu près 200- : les fidèles extra sont scrutés de plus près que les fidèles ordi, car jamais n'est demandé à ces derniers de justifier de leur domicile pour assister à une messe dans une paroisse du doyenné, ou même d'ailleurs, dans toutes les paroisses de France. Je crois qu'ici certains pourront abonder dans mon sens.

Quand après cette longue négociation, le curé doyen accepta de satisfaire notre demande, ce ne fut que pour un « ad experimentum » de 3 mois puisque la messe inaugurale fut célébrée le 1er dimanche après Pâques, et la dernière, le dimanche 22 juin. Stabiliser une communauté extra dans ces conditions de temps est à peu près impossible. Et pourtant, nous le réussîmes de l'avis du Curé doyen. La première messe réunit un peu plus de 180 personnes, et la dernière un peu moins de 100. Un déclin, diront certains, mais qui s'explique par trois raisons.

La première, tenait au lieu de la célébration dominicale, la minuscule et triste chapelle Saint-Paul, certes sur le territoire de la paroisse de Saint-Pierre de Montrouge, mais excentrée aux confins de la paroisse, sur le boulevard Brune. Moi-même, qui suis habitant du 14ème arrondissement depuis 32 ans, j'avoue que j'ignorais l'existence de cette chapelle et je ne suis pas très enchanté de l'avoir découverte (il y a des choses plus intéressantes dans le 14ème). Donc, lieu très éloigné et peu propice aux célébrations de la forme extra en raison de sa configuration. Impossible de vivre sur place une existence de paroissiens. Nous l'appelions entre nous Saint-Paul hors-les-murs ou encore, c'est plus méchant, le lazaret, ce lieu où l'on claquemurait autrefois les contagieux en attendant leur improbable décontamination, voire leur trépas.

Les églises des quatre paroisses du doyenné ne pouvaient-elles pas organiser une messe extra le dimanche, quitte à modifier légèrement l'horaire des ordi ? Non, car cela gênerait la vie paroissiale normale. Pour ce qui est de l'égale dignité et citoyenneté de la messe extra à Paris, on pourrait s'interroger.

La deuxième raison tenait à l'horaire de la messe dominicale : midi, ce qui ne permettait pas une fin de messe avant 13 h 30, parfaitement dissuasive pour les familles nombreuses avec des enfants en bas âge.

La troisième, et c'est peut-être la raison la plus crucifiante, tenait aux célébrants eux-mêmes. Nous en comptâmes cinq différents pour 13 messes célébrées dont quatre célébrants, indifférents, voire hostiles à la forme extraordinaire, certains ne respectant même pas les rubriques du missel. Il paraît

qu'ils font partie de ces dix prêtres désignés par le Cardinal Vingt-Trois pour assurer les besoins en messe extra dans notre archidiocèse...pardon, dans mon archidiocèse. A constater leur enthousiasme, on mesure mieux celui de l'autorité diocésaine à appliquer Summorum pontificum.

Et pourtant, cette petite communauté, comme le reconnut aussi le curé-doyen, ne ménagea pas son ardeur : service d'autel impeccable, schola grégorienne, choeurs polyphoniques, confection des feuilles de chants, mise en place des sièges et d'un banc de communion (il n'y en avait pas), etc.

Après 14 dimanches sans messe extra dans le doyenné de Saint-Pierre de Montrouge, nous avons appris que la messe extra reprendrait dimanche prochain, le 5 octobre, en l'église Notre-Dame du Travail à 18 h 30. Les curés du doyenné ont beaucoup prié - cela nous n'en doutons pas - et réfléchi - cela non plus - pour trouver une solution plus satisfaisante que celle du premier « ad experimentum » mais nous voilà repartis pour un autre « ad experimentum » jusqu'au 9 juin 2009.

Mais vous allez voir combien les extras, partisans de la forme extraordinaire, sont insatiables. Le petit groupe initiateur de cette demande, qui a été d'ailleurs mis sur la touche délicatement par le curé doyen, n'est pas entièrement satisfait. Pourtant, une vraie paroisse, une vraie église, une heure plus pratique pour les familles. Qu'est-ce qu'ils veulent encore ?

En effet, il a été décidé par Messieurs les curés du 14ème que la messe extra ne serait célébrée que le dimanche, mais jamais pour les solennités ne tombant pas un dimanche ; que, vue la fête patronale Notre-Dame du Travail, le dimanche 19 octobre prochain, il n'y aurait pas de messe extra ce jour-là, et qu'en outre, et pour s' « ouvrir aux richesses de la liturgie conciliaire, » formule évidemment fautive, la liturgie célébrée par les Pères conciliaires, - c'était la messe du bienheureux Jean XXIII -, les fidèles attachés à la forme extra auront une messe dominicale sur quatre, célébrée dans la forme ordinaire, mais en latin et grégorien, ceci pour faciliter une communion ecclésiale et une reconnaissance mutuelle, mais pas la reconnaissance de la juste demande des fidèles attachés à la forme extra, ni celle du respect des deux calendriers liturgiques avec lesquels il va falloir jongler.

Je lisais ce matin avant la messe, la parabole de l'enfant prodigue qui se trouve en Luc chap. 15 verset 11 : vous savez, le fils prodigue revient et son père est tout à fait enchanté de le voir revenir. Mon fils était comme mort et voilà qu'il est de nouveau vivant. Sachant que nous avons donc trois messes extra désormais pour une messe ordinaire à Saint-Pierre de Montrouge, on imagine tout à fait ce père de famille appelant ses serviteurs : « Allez chercher le veau gras pour préparer le festin et tuez-le ...au ¾ ! »

Summorum pontificum ne suggère ni n'autorise de telles dispositions si contraires aux bon sens et à la justice. Ce qui vient d'être décidé dans le doyenné du 14ème pourrait servir de précédent pour toutes les autres demandes en cours dans l'archidiocèse, c'est pourquoi je la signale avec une certaine insistance.

Mais enfin, que cela ne décourage personne et surtout pas ceux qui s'apprêteraient, à Paris ou en Ile de France ou ailleurs, de continuer à demander ce que le droit de l'Eglise permet désormais de la manière la plus positive. Il ne faut pas se le cacher, le chemin sera long, parfois parcouru d'embûches, mais la forme extraordinaire progresse, lentement certes, mais elle progresse.